الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des Affaires Etrangères
et de la Communauté Nationale à l'Etranger
Consulat d'Algérie à Bobigny

وزارة الشؤون الخارجية
و الجالية الوطنية بالخارج
القنصلية الجزائرية ببوبيني

AVIS

Valeur maximale admise pour le Certificat de Changement de Résidence (CCR)

Le consulat d'Algérie à Bobigny informe notre aimable communauté établie en Seine-Saint-Denis que la Loi de finances pour 2024, prévoit dans son article **120,** portant code de douanes, que la valeur des marchandises, y compris le véhicule, exemptées des droits et taxes dans le cadre d'un changement de résidence, est portée à :

- **Huit millions (8.000.000)** au lieu quatre millions (4.000.000) de dinars de pour les étudiants et les stagiaires qui se forment à l'étranger.
- **Dix millions (10.000.000)** au lieu cinq millions (5.000.000) de dinars pour les autres nationaux.

القنصلية الجزائرية
بوبيني